

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2026-128

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13628

Situation : Cimetière WILSON

Division : 16 / Carré : U / Allée : 4 - Empl : 19

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2026-024 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2026-374 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Ratko KLISURA,

CONSIDÉRANT la demande présentée par Monsieur [REDACTED] domicilié 78 boulevard Henri Barbusse 91210 Draveil (Essonnes) mandataire de Monsieur [REDACTED] domicilié 3 rue Georges Beaunée Logement 2 28100 Dreux (Eure-et-Loir), et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 12592 dans le Cimetière WILSON pour une durée de 15 ans.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le Cimetière WILSON à compter du 20 juin 2028 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture collective indiquée de 2 mètres superficiels. La date d'échéance est le 19 juin 2043 pour une durée de quinze ans.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2025/150 du 26 novembre 2025.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le

18 SEP. 2026

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260918-DEC2026-128-AI
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026



Pour le Maire,
Le conseiller municipal,

Ratko KLISURA

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le